

SÉANCE DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de Saint-Georges-de-la-Couée, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur BIDIER, Maire.

Étaient présents membres du Conseil municipal : Mesdames CHEVALLIER Catherine, AURIAU Céline, et Messieurs BIDIER Sylvain, BETTON Patrick, TEMAURI Roger, BOURCIER Aurélien.

Étaient absents excusés membres du Conseil municipal : Monsieur CHARDON Axel ayant donné procuration à Monsieur BIDIER Sylvain.

Madame LIARD Mathilde ayant donné procuration à Madame AURIAU Céline.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le vote nominatif.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance,
- Délibération : devis pour le remplacement du photocopieur,
- Questions et informations diverses.

Madame AURIAU Céline a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR (D_2024_07_01)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment ses article L2123-1, R2123-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur de la mairie,

Monsieur le Maire expose les devis pour le remplacement du photocopieur :

Fournisseurs	tarifs location par trimestre		Durée de location	prix copie NB	prix copies couleurs	Forfait livraison/installation	Assistance informatique	prix retrait ancien copieur	délai d'intervention en cas de problème	Gestion cartouches/relevé compteurs
	neuf	reconditionné								
Touiller	158,00€ HT	X	20 trimestres	0,0026€ HT	0,00312€ TTC	108€ HT	192€ HT		8h	automatique
Rex Rotary	259,00€ HT	119,00€ HT	63 mois	0,00500€ HT	0,05000€ HT	compris contrat	compris contrat	à payer 323€ HT si reconditionné	3h	automatique livrés en 3j
Konika Minolta	X	115,00€ HT	21 trimestres	0,0029€ HT	0,029€ HT	compris contrat	compris contrat	prix en charge 0€	5h31	automatique
Fournisseurs	tarifs achat		prix copie NB	prix copies couleurs	Forfait livraison/instal	Assistance informatique	prix retrait ancien copieur	délai d'intervention en cas de problème	Gestion cartouches/relevé	
neuf	reconditionné									
Touiller	2450€ HT	x	0,0026€ HT	0,00312€ TTC	108€ HT	192€ HT		8h	automatique	
Rex Rotary										
Konika Minolta	x	1800€ HT	0,0029€ HT	0,029€ HT	compris contrat	compris contrat	prix en charge 0€	5h31	automatique	

Monsieur le Maire explique que le photocopieur de la mairie ne fonctionne plus correctement, ce qui pénalise le travail de la mairie. Il a 12 ans et il n'y a plus de contrat de maintenance en cours. Monsieur le Maire déclare avoir engagé des frais de réparation d'un montant d'environ 700€ qui n'ont pas résolu le problème.

Dans les devis reçus, Monsieur le Maire explique que dans le contrat de location, la gestion des cartouches d'encre, la maintenance et la comptabilisation du nombre de copies sont inclus.

Monsieur le Maire souligne qu'actuellement le coût des cartouches est d'environ 200€ par trimestre.

Monsieur BOURCIER Aurélien se demande s'il y a une limite de quantité de cartouches d'encre.

Madame AURIAU Céline répond négativement, les cartouches d'encre sont payées grâce au nombre de copies facturées. Elle mentionne que le coût de la copie est plus élevé à la location qu'à l'achat en raison de la gestion des cartouches d'encre. Monsieur le Maire fait remarquer que les entreprises achètent en grande quantité les cartouches pour profiter de tarifs préférentiels.

Madame CHEVALLIER Catherine indique que pour l'entreprise Konika Minolta la location coûte 2 415€ HT sur une durée de 21 trimestres.

D'après Monsieur le Maire, le photocopieur proposé par l'entreprise Konika Minolta serait mieux adapté aux besoins de la mairie, car actuellement le photocopieur en place possède quatre bacs de papiers, dont deux sont inutilisés.

Monsieur le Maire rappelle l'importance d'avoir un photocopieur performant, surtout pour les dossiers d'urbanisme qui requièrent un grand nombre de dossiers couleurs et des plans A3.

Monsieur le Maire s'interroge sur la mise en place de tarifs pour les photocopies faites aux administrés.

Les élus ne souhaitent pas donner d'avis pour le peu de photocopies faites.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de :

- Retenir le devis de l'entreprise de Konika minolta, location d'un photocopieur reconditionné pour 115€HT par trimestre.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

BIDIER Sylvain	Pour	BOURCIER Aurélien	Pour
BETTON Patrick	Pour	TEMAURI Roger	Pour
CHEVALLIER Catherine	Pour	CHARDON Axel	Pour (pouvoir à Mr BIDIER Sylvain)
AURIAU Céline	Pour	LIARD Mathilde	Pour (pouvoir à Mme AURIAU Céline)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réunion publique

Monsieur le Maire annonce que la prochaine réunion publique est fixée au vendredi 4 octobre. Il sera présenté les budgets et la gestion du risque des eaux de ruissèlement.

Monsieur le Maire demande à chaque membre du conseil s'ils ont d'autres points à aborder.

Madame AURIAU Céline informe avoir eu du nouveau sur la création des panneaux des chemins de randonnées. Elle suggère de faire suivre le courriel de l'entreprise aux élus pour qu'ils puissent partager leurs impressions.

Madame AURIAU Céline souligne l'importance de clarifier la signification des logos. Elle souhaite que les deux panneaux aient une police d'écriture identique.

Madame CHEVALLIER Catherine suggère de mettre les textes en couleur.

Monsieur le Maire signale qu'il n'est pas indiqué la bonne phrase à côté du QRCODE, il est nécessaire d'indiquer "télécharger les cartes".

Madame AURIAU Céline souligne que la décision a été prise d'ajouter les points cardinaux et un point "vous êtes ici" sur la carte. Néanmoins, il y a deux panneaux distincts : un à St Georges et l'autre à St Fraimbault, donc les points "vous êtes ici" ne seront pas positionnés au même endroit.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une étiquette ultérieurement.

Madame AURIAU Céline annonce qu'elle enverra le courriel à tous les élus pour qu'il lui transmette leurs remarques afin de les envoyer à l'entreprise pour modification.

Date du prochain Conseil : 12 septembre 2024 à 20h

La séance est levée à 21h00.

BIDIER Sylvain		AURIAU Céline	
----------------	--	---------------	--